

21/02/2025



Nature de l'acte :
Institutions
et vie politique

OBJET :

**Centre Communal
d'Action Sociale de
St-Pantaléon-de-Larche**

**Nomination d'un membre
suite à démission**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020.033 en date du 26 mai 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté n° 202.050 en date du 29 juin 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu la démission de M. ESCLAFER Eric au sein du conseil d'administration du CCAS compte tenu du non renouvellement de son engagement auprès des Restos du Cœur ;

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que les membres nommés doivent être issus d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées et d'associations de personnes handicapées ;

Considérant la proposition de membre faite par le Secours Populaire Français de Brive en la personne de Madame Gisèle BARDE ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Acte est pris de la démission de Monsieur ESCLAFER Eric, membre nommé au conseil d'administration du CCAS, à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 – Nomme Madame Gisèle BARDE, issue du Secours Populaire Français de Brive, en qualité de membre nommé au conseil d'administration du CCAS.

Article 3 – La nouvelle représentante, Mme Gisèle BARDE, est nommée pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Brive et à Madame la Trésorière de Brive.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 février 2025

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 24/02/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 24/02/2025

Le Maire,



Alain LAPACHERIE